PUBLIÉ LE 02/08/2023 - MIS À JOUR LE 21/11/2024

Décision DG n° 2023-159 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Médicaments de dermatologie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-117 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Vu la décision DG n° 2023-118 du 27 juillet 2023 portant nomination du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommées membres du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » à compter du 27 juillet 2023 :

- Madame ALIX (Marie-Alix)
- Madame ALLAIN-VEYRAC (Gwenaëlle).

Article 2 : Le Directeur médical médicaments 2 est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale